



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 8 juin 2020

Présents: Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Serge Hoffmann, Georges Mischo, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Lydie Polfer, Jean-Marie Sadler, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Excusés: Michel Malherbe et André Schmit

1. Affaires de personnel

Les affaires de personnel sont traitées à huis clos.

2. **Projet de règlement grand-ducal portant dérogation aux articles 6, 7, 10, 11, 54, 57, 63 et 64 du règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement**

Le projet de règlement grand-ducal susmentionné a pour objet de modifier temporairement le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement afin de clôturer l'année scolaire 2019/2020 dans de bonnes conditions, en dépit de l'interruption de l'enseignement causée par la pandémie du Covid-19.

Le comité l'avise favorablement.

3. **Prise de position relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontière de l'ONDRAF**

Interpellé par une consultation publique lancée par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) belge sur la future stratégie de gestion des déchets nucléaires problématiques, le SYVICOL a proposé à l'ensemble des communes luxembourgeoises un modèle de résolution leur permettant de faire état de leur désaccord face à l'enfouissement de déchets nucléaires en proximité de la frontière luxembourgeoise (circulaire 07/2020).



Au nom de toutes les communes luxembourgeoises, le comité adopte cette même résolution, afin qu'elle soit communiquée non seulement à l'ONDRAF, mais également aux autorités luxembourgeoises concernées.

4. Impact de la crise causée par la pandémie du Covid-19 sur les finances communales

Suite à la communication, par circulaire ministérielle n°3834 du 8 mai 2020, des premières prévisions officielles de l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances communales, qui estiment la perte globale de recettes en 2020 à quelque 417 millions d'euros par rapport au budget initial, le comité procède à un échange de vues sur le sujet.

Tous les membres conviennent que les communes peuvent jouer un rôle important dans l'intérêt de la relance économique après la période de confinement et qu'il importe donc que leur capacité à investir reste intacte.

Dans ce contexte, le comité salue l'annonce de Madame la Ministre de l'Intérieur d'augmenter le taux de cofinancement de son ministère de 35% à 40%. En même temps, il demande au Gouvernement de revoir tous les plafonds applicables aux subventions versées aux communes, car ceux-ci, parfois non adaptés à l'évolution du coût de la construction depuis de nombreuses années, ont pour effet que les montants réellement liquidés restent souvent fortement inférieurs aux pourcentages prévus.

Le comité souligne encore que les problèmes financiers que la crise causera aux communes toucheront aussi leur budget ordinaire et risquent de mettre certaines d'entre elles face à de sérieux problèmes de liquidité. Il appelle le Gouvernement à soutenir en particulier les communes le plus exposées à ce danger.

Finalement, il relève encore que les investissements des communes ne dépendent pas seulement de leurs moyens financiers. En effet, de nombreux projets communaux sont retardés pendant des mois, voire des années, par l'envergure et la complexité des procédures d'autorisation. Il estime que le Gouvernement, s'il attend des communes de mener une politique anticyclique, devrait également intervenir à ce niveau-là.

En conclusion, le comité invite le bureau à solliciter une entrevue auprès de Monsieur le Premier ministre, afin de discuter d'une façon générale les impacts de la crise sur les communes et les mesures que le Gouvernement devrait prendre dans leur intérêt.

5. Projets de loi portant prorogation de certaines mesures liées à la pandémie du Covid-19 au-delà de l'état de crise

Dans l'urgence, les avis du SYVICOL relatifs à trois projets de loi ayant pour objet de maintenir en vigueur certaines mesures temporaires prises par le Gouvernement pendant l'état de crise ont été adoptés par le bureau en date du 29 mai 2020. Il s'agit des projets n°7568 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la



lutte contre le Covid-19, n°7571 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et n°7577 portant dérogation temporaire à l'article 75 du Code civil.

Le comité prend note des avis formulés et y marque son accord.

Il décide cependant de formuler un avis complémentaire sur le projet de loi n°7568 tel qu'il a été amendé suite à l'avis du Conseil d'Etat. Il lui importe en effet de s'opposer à un amendement qui aurait pour effet, en cas de recours à la visioconférence pour une réunion du conseil communal, d'obliger la commune à assurer une transmission publique en direct de la séance. Par ailleurs, sur base des expériences des derniers mois, il estime que la présence physique des membres du conseil communal devrait rester la règle et que la participation aux séances par visioconférence devrait être limitée aux personnes vulnérables.

Les différents avis sont disponibles sur le [site Internet du SYVICOL](#).

6. Rapport sur les activités du bureau

Visioconférence du 14 mai 2020 avec Madame la Ministre de l'Intérieur

Le président fait rapport d'une visioconférence du 14 mai 2020 entre le bureau et Madame la Ministre de l'Intérieur. A l'ordre du jour figuraient les prochaines mesures de déconfinement, avec principalement la réouverture des cafés et restaurants, et les moyens des communes pour soutenir les établissements concernés, par exemple en permettant un agrandissement des terrasses. Il a également été question de la reprise progressive des services communaux. Les conclusions de ces échanges ont été communiquées, avec d'autres informations, aux communes par la circulaire n°3853 du 27 mai 2020. Un autre sujet de la réunion était la 2^e distribution de masques protecteurs à la population.

Visioconférence du 14 mai 2020 avec des représentants de la FGFC

Cette réunion avait pour but de passer en revue les différents moments de la crise du point de vue du personnel communal et d'échanger sur les enseignements qu'il convient d'en tirer au niveau des administrations communales. Les parties se sont accordées sur le fait que le télétravail a fait ses preuves pendant le confinement et qu'il convient de maintenir cette possibilité dans le futur. Elles ont convenu de rester en contact pour élaborer ensemble des propositions de réglementation du travail à domicile dans le secteur communal.

Réunion du 18 mai 2020 avec Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Cette réunion a eu lieu dans le contexte de l'introduction de l'enseignement en alternance à partir du 25 mai 2020 et suite à l'annonce par Monsieur le Ministre de proposer une surveillance de 7h00 à 8h00, service qui n'était pas prévu auparavant. Le SYVICOL a fait valoir que, pour les communes, cette surveillance, même assurée par le personnel de l'Etat, constituerait un défi



complicant encore davantage l'organisation de la reprise des cours en petits groupes à partir du 25 mai. Il a donc été convenu d'abandonner la mise en place d'une surveillance à partir du 25 mai et de ne l'offrir que sous une forme très limitée à partir du 8 juin.

7. Divers

La prochaine réunion du comité est fixée au lundi 13 juillet 2020 à 12h00.

Approuvé par le comité lors de la séance du 20 juillet 2020